

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018
A 18h00 A SAINT REMY DE PROVENCE

Présents :

Mmes et MM. Danièle AOUN, Gilles BASSO, Michel BLANC, Patrice BLANC, Michel BONET, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Michel GALLE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Sylvette SCIFO-ANTON, Benoît VENNIN et Denise VIDAL.

Excusés :

Mmes et MM. Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT et Henri MILAN.

Procuration :

- de Mme Maryse BONI à M. Gilles BASSO ;
- de Mme Anne GAZEAU-SECRET à M. Michel GALLE ;
- de Mme Chantal LEMOIGNE à M. Régis GATTI ;
- de Mme Pascale LICARI à M. Benoît VENNIN ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. René FONTES ;
- de Mme Alice ROGGIERO à M. Patrice BLANC ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. Michel FENARD.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Hervé CHERUBINI, Maire de Saint Rémy de Provence, a accueilli les conseillers communautaires.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 MARS 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 15 mars 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 18/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille portant sur la mise à disposition de service des services techniques - eau pluviale urbaine ;
- **Décision n° 19/2018** relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement sur la RD 99 pour alimenter des groupes d'habitation à Saint Etienne du Grès ;
- **Décision n° 20/2018** relative à l'attribution du marché de travaux de réhabilitation à énergie positive et bas carbone du futur siège communautaire à Saint Rémy de Provence – Charpente métallique et couverture ;
- **Décision n° 21/2018** relative à l'abrogation de la décision n° 15-2018 en date du 13 février 2018 relative à la convention de stage tripartite avec l'établissement d'enseignement agricole privé (LEAP) Fontlongue et Monsieur Alexandre MOLINA-CHOBERT à la Régie de l'eau et de l'assainissement ;
- **Décision n° 22/2018** relative à Convention de mise à disposition précaire et révocable d'un terrain de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à M. Dylan ZACHARIE ;
- **Décision n° 23/2018** relative à l'adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai pour permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable 1 fois ;

- **Décision n° 24/2018** relative à l'attribution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la requalification de la Zone d'Activité de la Gare (catégorie 2)
- **Décision n° 25/2018** relative à l'attribution du marché de mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques collectés en déchèterie.

4. DELIBERATION N° 53/2018 - INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Michel BLANC comme conseiller communautaire titulaire (Saint Rémy de Provence) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Christian BONNAUD comme conseiller communautaire suppléant de Monsieur Michel FENARD (Les Baux de Provence) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Pascal DELON comme conseiller communautaire titulaire (Fontvieille) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Michel GALLE comme conseiller communautaire titulaire (Fontvieille) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Gérard GARNIER comme conseiller communautaire titulaire (Fontvieille) ;
- **prendre acte** de l'installation de Madame Anne GAZEAU-SECRET comme conseillère communautaire titulaire (Fontvieille) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Jean-Denis SANTIN comme conseiller communautaire titulaire (Le Paradou) ;
- **prendre acte** de l'installation de Madame Sylvette SCIFON-ANTON comme conseillère communautaire titulaire (Fontvieille) ;
- **prendre acte** de l'installation de Monsieur Jean-Louis VILLERMY comme conseiller communautaire suppléant de Monsieur Laurent GESLIN (Mas-Blanc des Alpilles) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N° 54/2018 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **fixer** le nombre de Vice-présidents à dix.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

6. DELIBERATION N° 55/2018 – ELECTION DU 2E VICE-PRESIDENT

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 2ème vice-président : 30 suffrages exprimés pour Monsieur Gérard GARNIER.

Le Conseil communautaire :

- **proclame** Monsieur Gérard GARNIER, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président ;
- **le déclare** installé.

7. DELIBERATION N° 56/2018 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil communautaire :

- **prend acte** de la charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite ;
- **précise** qu'une copie de la charte et des dispositions de la sous-section 1 de la section III du chapitre VI du titre Etablissements Publics de Coopération intercommunale ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remis aux conseillers communautaires comme présenté en annexe.

8. DELIBERATION N° 57/2018 – DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES ET DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **désigner** Monsieur Gérard GARNIER suppléant pour siéger aux réunions du Conseil Syndical,
- **dire** que la composition des membres titulaires et suppléants est désormais la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. Hervé CHERUBINI	M. René FONTES
M. Michel FENARD	M. Gérard GARNIER
M. Laurent GESLIN	M. Régis GATTI
Mme Pascale LICARI	Mme Alice ROGGIERO
M. Jean MANGION	M. Jack SAUTEL

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N° 58/2018 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DES TAXES ADDITIONNELLES - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **fixer** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :
 - cotisation foncière des entreprises : **24,00 %**,
 - taxe d'habitation : **9,97 %**,
 - taxe foncière (bâti) : **0,000 %**,
 - taxe foncière (non bâti) : **2,13 %**,
- **préciser** que ces taux seront reportés sur l'état n° 1259 FPU,
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'état n° 1259 FPU et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 59/2018 – VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **fixer** les taux de la TEOM pour 2018 comme suit :

	Commune	Taux d'imposition
Zone n° 1	Aureille	8,77 %
Zone n° 2	Les Baux de Provence	6,06 %
Zone n° 3	Eygalières	5,22 %
Zone n° 4	Fontvieille	5,22 %

Zone n° 5	Mas-Blanc des Alpilles	7,42 %
Zone n° 6	Maussane les Alpilles	5,49 %
Zone n° 7	Mouriès	7,88 %
Zone n° 8	Le Paradou	4,95 %
Zone n° 9	Saint-Etienne du Grès	6,46 %
Zone n° 10	Saint-Rémy de Provence	8,46 %

- **préciser** que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 TEOM de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'état de notification n°1259 TEOM et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 60/2018 – SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TEOM POUR LES IMMEUBLES NON DESSERVIS PAR LE SERVICE D'ENLEVEMENT DES DECHETS

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **supprimer** l'exonération de la TEOM pour les immeubles non desservis par le service d'enlèvement des déchets visés au 4° de l'article 1521. III du Code général des impôts ;
- **charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 61/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- **d'adopter** le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 62/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE – SERVICE EAU CCVBA" - PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 63/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "DSP – SERVICE EAU CCVBA" - PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "DSP – service eau CCVBA" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "DSP – service eau CCVBA" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 64/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA" - PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N° 65/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA" - PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

17. DELIBERATION N° 66/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE – SERVICE TOURISME CCVBA" - PLAN COMPTABLE M4 - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "Régie – service tourisme CCVBA" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Régie – service tourisme CCVBA" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Parallèlement au vote de ce budget primitif annexe 2018, Monsieur le Président souligne au Conseil communautaire que l'annexe IV B1.3 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget, indique que l'association de l'office de tourisme de Saint Rémy de Provence serait bénéficiaire d'une subvention de 120 000 €.

Monsieur le Président propose aux élus présents de procéder à un vote spécifique visant à approuver cette annexe.

- **d'adopter** l'annexe IV B1.3 (page n° 31) relative à la subvention versée dans le cadre du vote du budget primitif annexe 2018, telle qu'elle a été présentée par Monsieur le Président,
- **et d'autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette dépense.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N° 67/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA EYGALIERES" - PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N° 68/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ZA DE LA MASSANE 4 - SAINT REMY DE PROVENCE" - PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N° 69/2018 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA DE SAINT REMY DE PROVENCE" - PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2018

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de voter** le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N° 70/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PACA - TRAVAUX DE REHABILITATION A ENERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE DU FUTUR SIEGE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **solliciter** l'aide financière à hauteur de 200 000 € de la Région PACA pour les travaux de réhabilitation à énergie positive et bas carbone du futur siège communautaire ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA supporte a minima 20 % d'autofinancement sur ce projet ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Mesdames Danièle AOUN, Patricia LAUBRY et Denise VIDAL quittent la séance.

22. DELIBERATION N° 71/2018 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE MOURIES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET DE BRANCHEMENTS POUR LES RUES DU 8 MAI, DES BERGERES ET JEAN COLAS SUR LA COMMUNE DE MOURIES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **désigner** pour représenter la Communauté de communes au sein de la Commission MAPA du groupement de commandes :
 - M. Patrice BLANC ;
 - M. Gilles BASSO ;
 - M. Laurent GESLIN.
- **autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

Par : **POUR** : 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

23. DELIBERATION N° 72/2018 – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **prendre acte** de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 09 avril 2018 d'attribuer :
 - l'accord cadre à bon de commande portant sur le lot n°1 vêtements haute visibilité et vêtements de travail l'entreprise GEDIVEPRO, n° SIRET 339 901 522 00047, domiciliée 127, Rue Jules Bournet - 03100 MONTLUCON ;
 - l'accord cadre à bon de commande portant sur le lot n°2 Chaussures de sécurité, l'entreprise SAS ANDRETY, n° SIRET 335 834 617 00014, domiciliée 1113, Avenue D. Eisenhower – 84200 CARPENTRAS ;
 - l'accord cadre à bon de commande portant sur le lot n°3 Autres Equipements de Protection Individuelle, l'entreprise DESCOURS et CABAUD PACA, n° SIRET 425 009 214 00106, domiciliée ZI Toulon Est – 520, Avenue JL Lambot – BP 245 – 83078 TOULON Cedex 9 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCVBA - chapitre 011 - article 60636.

Par : **POUR** : 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

24. DELIBERATION N° 73/2018 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE - SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL - BUDGET PRINCIPAL "CCVBA"

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de créer** un poste permanent au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- **de supprimer** un poste permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- **de modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la communauté de communes au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h30.

Le Président
Hervé CHERUBINI

